

DEUX-SÈVRES

« On ne fait pas n'importe quoi »

EquiLiberté©79, fédération départementale de randonneurs équestres formée de 16 associations, monte au créneau pour expliquer ses actions et la réglementation.

Dominique CADU
bremairegocourrier-ouest.com

Le président national d'EquiLiberté© (2 022 adhérents, 158 associations dont onze fédérations départementales) est Michel Bazin de Saint-Aubin-de-Baubigné. Hier, Michel Bazin était à Faye-l'Abbesse aux côtés de Maryse Ducrot, présidente d'EquiLiberté©79, et de Bernard Giret, vice-président. « La randonnée équestre n'est pas de la compétition mais l'utilisation de la nature pour tout le monde, la valorisation des chemins en lien avec les municipalités, les comités départementaux », disent-ils.

« Nous faisons de la pédagogie »

Et il y a cette volonté affichée de tordre le cou à certaines idées. « Il y a une image qui est fautive, celle d'une discipline réservée à quelques personnes. Nous tenons à le dire : la randonnée équestre est à portée de tous. Pour le rassemblement national sur trois jours, il en coûtera 140 € (inscription et repas compris). Pour nos formations, il est demandé 20 € de la journée. »

EquiLiberté©79 le précise : « Nous ne faisons pas n'importe quoi. Après un décret national de juillet 2017, l'arrêté préfectoral a réglementé les rassemblements d'équidés dans le département des Deux-Sèvres. L'important est le volet sanitaire avec présentation du carnet d'identification du cheval et la conformité de vaccination grippale. Nous avons négocié avec la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection de popu-



La randonnée équestre est soumise à une réglementation précise.

Photo EquiLiberté©79

lation (DDCSPP) pour une application identique à ce qu'il se fait avec la Fédération nationale de l'équitation (FNE). Ainsi, nous avons mis en place un registre pour 400 randonneurs, un réseau en accord avec les pétrinaires. Cela élimine que les associations et les randonneurs soient pénalisés. Faisant allusion à deux randonnées annulées, les responsables d'EquiLiberté© insistent sur un point : « En 2018, nous faisons de la pédagogie. Tout cela rentre dans l'ordre ». Les prochaines randonnées, prévues cet été en Deux-Sèvres (fin août au Pin et début septembre à Nuell-les-

Aubiers) devraient confirmer le vœu d'EquiLiberté©79. À savoir qu'il y a des organisateurs et des randonneurs soucieux et respectueux à la

fois des chevaux, des sites traversés et de la réglementation en vigueur.

REPÈRES

2001, création d'EquiLiberté©

Le département des Deux-Sèvres a été précurseur en créant, dès 2001, EquiLiberté©79. Aujourd'hui, l'association, présidée par Maryse Ducrot, compte 179 adhérents, la

plupart venant de 16 associations différentes. C'est en 2003 qu'a été créée la fédération nationale EquiLiberté©.